

4.3 LES MONTANTS DE PENSIONS VERSEES AU MOMENT DU DECES

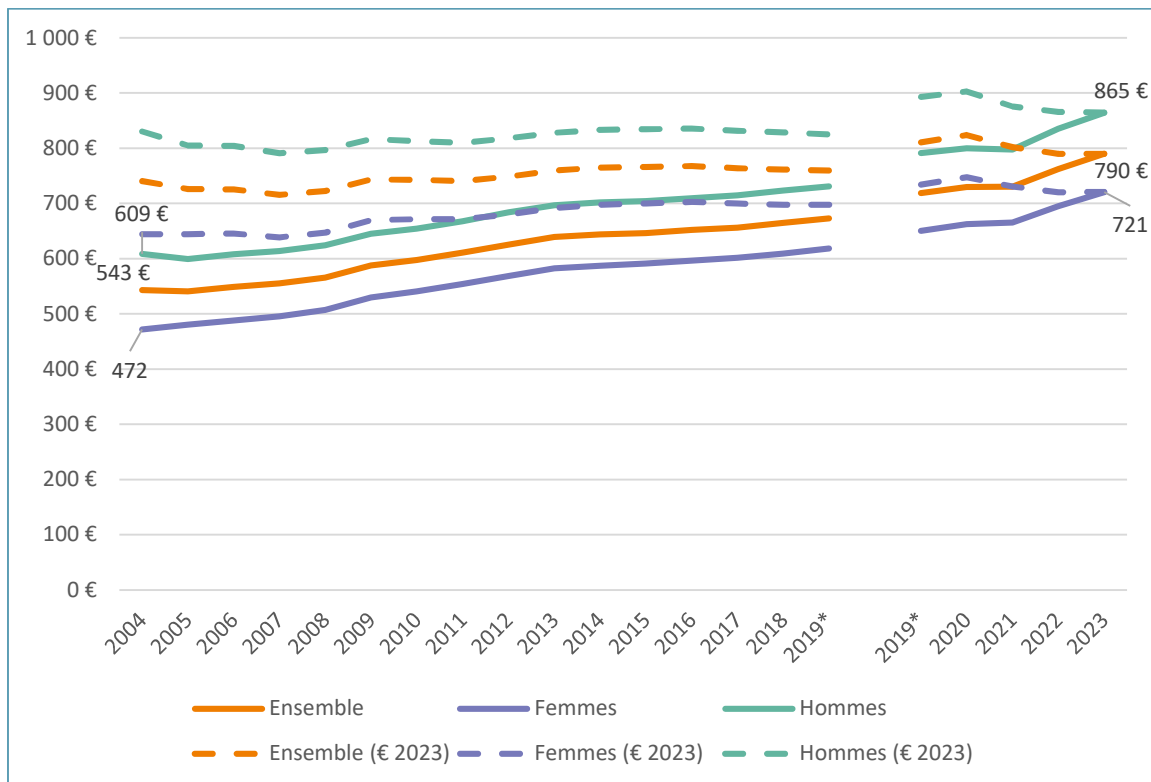
En 2023, le montant moyen des pensions versées lors du décès des assurés était de 790 € par mois, 865 € pour les hommes et 721 € pour les femmes

En 2023, le montant global moyen de pension des retraités lors de leur décès est de 790 € par mois. Il est inférieur à celui des retraités en paiement fin 2023 (814 €).

Entre 2004 et 2023, le montant moyen de pension lors du décès a augmenté de 46 %, passant de 543 € à 790 €. Pour les femmes cette augmentation a été plus importante puisque le montant a augmenté de 53 % (passant de 472 € à 721 €). À l'inverse pour les hommes l'augmentation n'est que de 42 % (avec des montants passant de 609 € à 865 €).

En euro 2023, l'augmentation du montant des pensions versées au moment du décès a augmenté de 7 % entre 2004 et 2023, passant de 741 € à 790 €. Pour les femmes cette augmentation a été de 12 % (de 644 € à 721 €) et pour les hommes de 4 % (de 831 € à 865 €). L'augmentation du montant des pensions versées pour les femmes est plus significative car au fil des années leurs carrières sont de plus en plus complètes, du fait de leur participation accrue au marché du travail.

Évolution des montants de pensions versées au moment du décès (euros courants et euros 2023)



Source : SNSP et Asur.

Champ : Retraités (de droit direct et/ou de droit dérivé) du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de décès (données 2023 arrêtées au 30 avril 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Statistiques et études complémentaires

- **Les carrières des femmes relativement à celles des hommes et selon le nombre d'enfant**
Conseil d'orientation des retraites - Doc n° 16 – Séance plénière du 19 octobre 2023